



Caution d'un découvert d'une société

Par **Isabelle85**, le **04/05/2024** à **15:17**

Je voudrais me désengager d'une caution sur un découvert d'une entreprise signée en 2019 (gérante à cette époque). J'ai vendu mes parts en 2020 et donc je n'ai plus aucun rôle dans cette société. Je suis engagée jusqu'en 2029 et je veux annuler cette caution, comment faire ? Merci

Par **Marck.ESP**, le **04/05/2024** à **18:41**

Bienvenue sur Legavox **ET BONJOUR**

Je conseillerais de vérifiez le contrat initial, recherchez les clauses relatives à la durée de l'engagement et aux conditions de résiliation.

Avez vous contacté la banque pour discuter de la situation ?

Ils peuvent aussi vous informer sur les démarches et les possibilités d' annuler la caution. Sachez que généralement, il existe un préavis.

Vous pouvez aussi adresser une lettre recommandée à la banque dans laquelle vous expliquez que vous souhaitez annuler la caution et les raisons pour lesquelles vous n'êtes plus impliquée dans l'entreprise .

Enfin, la consultation d'un avocat en droit des entreprises ne serait pas inutile, à fortiori si vous rencontrez des difficultés pour annuler la caution.